



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

COMMUNE DE FEUCHEROLLES

CONSEIL MUNICIPAL
29 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal : 23
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni en présentiel et distanciel sous la présidence de Michel DELAMAIRE, adjoint au Maire.

Etaient présents :

DELAMAIRE Michel, LEPAGE Martine, BRASSEUR Martine, MOIOLI Jean-Baptiste, LE GALL Caroline, JOURDAN Guy, MAYSOUNABE Nathalie, GIEN Michel, de FRAITEUR Margaret, PENNAMEN Alexia, BERTHE de POMMERY Etienne, THUILLIER Gilles, CALMELET Madeline, LE NEN Marie-Christine, DEKEYREL Yves, INDUNI Nathalie, Marianne DEPIERRE, formant la majorité des membres en exercice,

Absents ayant donné pouvoir :

LOISEL Patrick, pouvoir à Michel DELAMAIRE
VARILLON Katrin, pouvoir à Martine LEPAGE
XISTE Bruce, pouvoir à Michel DELAMAIRE
BURTIN Marie-Claude, pouvoir à Gilles THUILLIER

Absents :

LEMAITRE Bernard
TASSIN de NONNEVILLE Nicolas

* * * *

Monsieur Michel DELAMAIRE procède à l'appel des membres du Conseil municipal. Il constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Monsieur Etienne BERTHE de POMMERY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

29/03/2021 - N°1 : APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 8 FEVRIER ET 2 MARS 2021

Sur le rapport de Monsieur Michel DELAMAIRE,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les procès-verbaux des Conseils municipaux du 8 février et 2 mars 2021.
Avec les précisions suivantes :
 - o Question orale n°3 du procès-verbal du 8 février 2021, Monsieur Yves DEKEYREL complète l'intervention de Monsieur Patrick LOISEL comme suit : Monsieur le Maire ajoute que le renouvellement du marché en cours fera l'objet d'une réunion le 12 février à Maule pour échanger sur le futur. **Quand on aura ces informations, on en parlera dans notre commission à Feucherolles.**
 - o Question orale n°6 du procès-verbal du 8 février 2021 : contrairement à ce qui a été dit en séance, c'est le président du SIEED qui a changé et non le président du SIDOMPE.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

29/03/2021 – N°2 : RETRAIT DE LA COMMUNE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE « MODERNISATION, D'EXTENSION ET DE MAINTENANCE DES DISPOSITIFS DE VIDEOPROTECTION DES COMMUNES DE CHAMBOURCY ET FEUCHEROLLES »

Sur le rapport de Monsieur Michel DELAMAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le retrait de la commune de Feucherolles au groupement de commandes pour les travaux de "modernisation, d'extension et de maintenance des dispositifs de vidéoprotection des communes de Chambourcy et Feucherolles".

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

29/03/2021 - N°3 : CONVENTION CADRE POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE SEINE-ET-YVELINES NUMERIQUE ET LA COMMUNE DE FEUCHEROLLES - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS – SEGMENT SURETE ELECTRONIQUE

Sur le rapport de Monsieur Michel DELAMAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (4 votes CONTRE : Marie-Christine LE NEN, Yves DEKEYREL, Nathalie INDUNI, Marianne DEPIERRE)

- **APPROUVE** le projet de convention de services de Seine-et-Yvelines Numérique permettant d'accéder à sa centrale d'achats – segment Sureté Electronique (ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATIONS DE SURETE ET SERVICES ASSOCIES).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant, comme les bons de commande, et les éventuels avenants à intervenir.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

29/03/2021 - N°3BIS : CONVENTION CADRE POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE SEINE-ET-YVELINES NUMERIQUE ET LA COMMUNE DE FEUCHEROLLES - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS – SEGMENT NUMERIQUE POUR L'EDUCATION

Sur le rapport de Monsieur Michel DELAMAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (4 votes CONTRE : Marie-Christine LE NEN, Yves DEKEYREL, Nathalie INDUNI, Marianne DEPIERRE)

- **APPROUVE** le projet de convention de services de Seine-et-Yvelines Numérique permettant d'accéder à sa centrale d'achats – Numérique pour l'Education.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant, comme les bons de commande, et les éventuels avenants à intervenir.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

29/03/2021 - N°4 : ASTREINTES ET MODALITES D'INDEMNISATION – AGENT HORS FILIERE TECHNIQUE

Sur le rapport de Monsieur Michel DELAMAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (4 votes CONTRE : Marie-Christine LE NEN, Yves DEKEYREL, Nathalie INDUNI, Marianne DEPIERRE)

- **ADOpte** les montants d'astreinte et d'intervention hors filière technique selon la réglementation en vigueur,

- **INSTITUE** le régime des astreintes hors filière technique dans la collectivité selon les modalités exposées ci-dessous et qu'il appartiendra à l'autorité de les mettre en place dans le respect de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- **AUTORISE** la signature des arrêtés individuels.

Les coûts seront imputés au chapitre 012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021 29/03/2021 – N°5 : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'UN INFORMATICIEN

Sur le rapport de Monsieur Michel DELAMAIRE,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (4 votes CONTRE : Marie-Christine LE NEN, Yves DEKEYREL, Nathalie INDUNI, Marianne DEPIERRE)

- **DECIDE** de mettre à disposition de la commune de Chambourcy, de Chavenay, de Davron et du syndicat THIFEUCHA un employé communal et d'établir une convention de mise à disposition de personnel communal avec chacun,
- **AUTORISE** le maire à signer les conventions correspondantes.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021 29/03/2021 – N°6 : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Sur le rapport de Monsieur Michel DELAMAIRE,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (4 votes CONTRE : Marie-Christine LE NEN, Yves DEKEYREL, Nathalie INDUNI, Marianne DEPIERRE)

- **ADOpte** les taux d'imposition pour l'exercice 2021 :

Taxe foncière propriétés bâties : 26,24 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 95,54 %

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021 29/03/2021 - N°7 : PARTICIPATIONS FINANCIERES 2021 AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Sur le rapport de Monsieur Michel DELAMAIRE,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (4 votes CONTRE : Marie-Christine LE NEN, Yves DEKEYREL, Nathalie INDUNI, Marianne DEPIERRE, 1 ABSTENTION : Etienne BERTHE de POMMERY)

- **APPROUVE** les participations budgétisées comme suit

SIERE *(Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisation, de gestion du parc automobiles desservant la gare ferroviaire de Saint Nom-la-Bretèche – Forêt de Marly)*

14 598,50 € (soit une participation de 4,85 €/habitant)

SIVU *(Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion et l'entretien de la route Royale)*

12 945,00 € (participation calculée par rapport au linéaire de voirie et du nombre d'habitants)

SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples, gestion de la fourrière et
Du centre de secours)

1 956,50 € (participation de 0,65 €/habitants)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021
**29/03/2021 - N°8 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – STRUCTURE MULTI-
ACCUEIL : HALTE-GARDERIE – CRECHE – ASSOCIATION SAPERLIPEAUPETTE**

Sur le rapport de Martine LEPAGE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Commune et l'association « Saperlipeaupette » relative à l'accueil des enfants de 2 mois ½ à trois ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DIT** que cette convention pourra être renouvelée 1 fois pour la même durée par décision expresse du Maire.

La séance est levée à 20h45



Pour le Maire empêché,
l'adjoint au Maire


Michel DELAMAIRE